



## Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle

L'Association faîtière suisse pour l'examen professionnel supérieur «Accompagnement socioprofessionnel» a décidé d'abroger au 31 décembre 2023 le règlement d'examen concernant l'examen professionnel supérieur d'*accompagnant socioprofessionnel diplômé / accompagnante socioprofessionnelle diplômée* du 23 avril 2013.

7 mars 2023

Secrétariat d'Etat à la formation,  
à la recherche et à l'innovation

